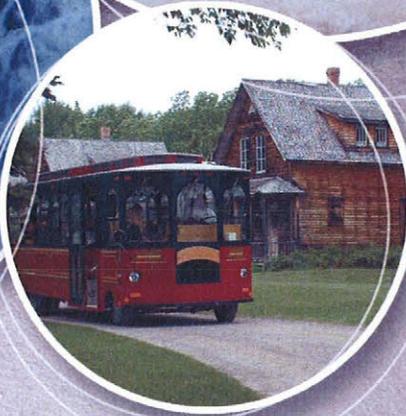
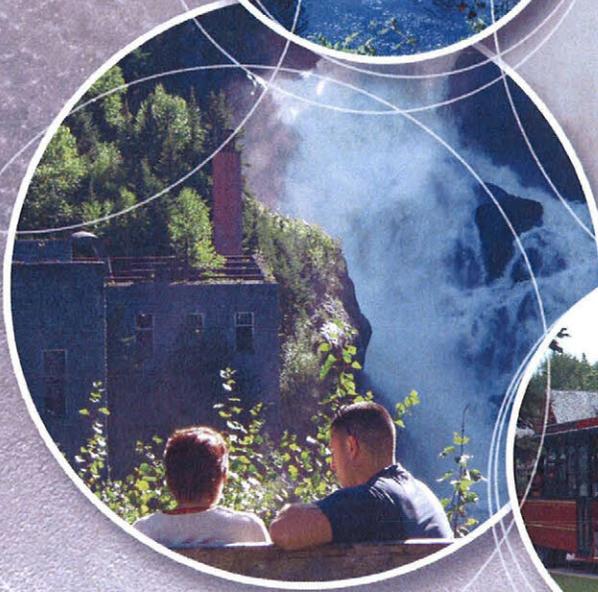
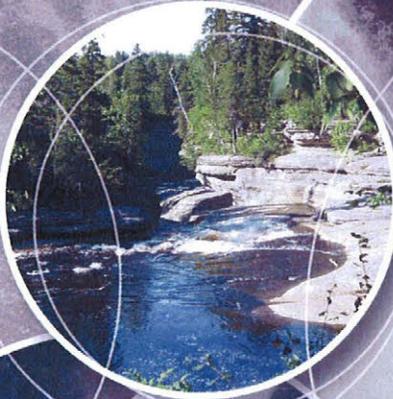




Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Rapport de
préconsultation
sur l'étude
d'impact

Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

RAPPORT DE PRÉCONSULTATION SUR L'ÉTUDE D'IMPACT



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

Juin 2011

28 février 2011

Séance d'information et de consultation
publique

10 mars 2011

Atelier 1 : Raison d'être du projet et
infrastructures proposées

31 mars 2011

Atelier 2 : Impacts appréhendés et
mesures d'atténuation envisagées

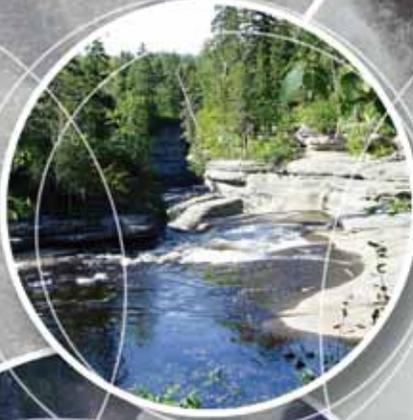
2 juin 2011

Séance de validation

Questions soulevées et réponses de la
Société



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean



Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

FICHE
D'INFORMATION

FÉVRIER 2011

Contenu

La Société : pour le milieu, par le milieu	4
<i>Les partenaires communautaires</i>	5
<i>Les énergies renouvelables</i>	6
<i>Une collaboration unique</i>	6
<i>Un levier économique</i>	6
<i>Mission, vision et objectifs</i>	8
Un projet harmonisé au Parc régional de Val-Jalbert	9
<i>Intégration et complémentarité au milieu</i>	9
<i>Des infrastructures intégrées au site de Val-Jalbert</i>	10
<i>Conservation du patrimoine collectif et du paysage</i>	11
Une évaluation indépendante	12
Audiences publiques et analyse environnementale	13
À l'écoute des préoccupations citoyennes	14
<i>L'information en amont du projet</i>	14
<i>Le processus de préconsultation</i>	15
<i>Les ateliers thématiques, pour échanger sur les préoccupations soulevées par le milieu</i>	18
<i>Les outils de communication et d'échanges : établir un lien avec le citoyen</i>	21
Une approche de développement durable	22

La Société : pour le milieu, par le milieu

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, un organisme à but non lucratif, est une société de développement de projets d'énergie renouvelable dans la région du Lac-Saint-Jean. Elle est le fruit de la collaboration entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. Cet organisme, créé le 27 septembre 2007, constitue un partenariat unique pour le développement économique régional au Québec. Pour la première fois, des élus municipaux et une communauté autochtone s'allient afin d'assurer un leadership local dans la mise en valeur des ressources du territoire.

La Société vise la prise en charge par la communauté du développement et la maximisation de leurs retombées là où les projets sont implantés.

La création de la Société répond à une volonté concertée et à une préoccupation majeure du milieu en assurant le développement économique local tout en valorisant le potentiel énergétique du territoire. Sa mise sur pied répond à un souhait régional de se réappropriier la gestion des ressources naturelles. Elle s'inscrit aussi dans les orientations du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire adopté par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, en 2006.



Une séance d'information et de consultation tenue par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean en 2009.

Les partenaires communautaires

La Société est composée de trois partenaires, soit les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy ainsi que le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

Les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy

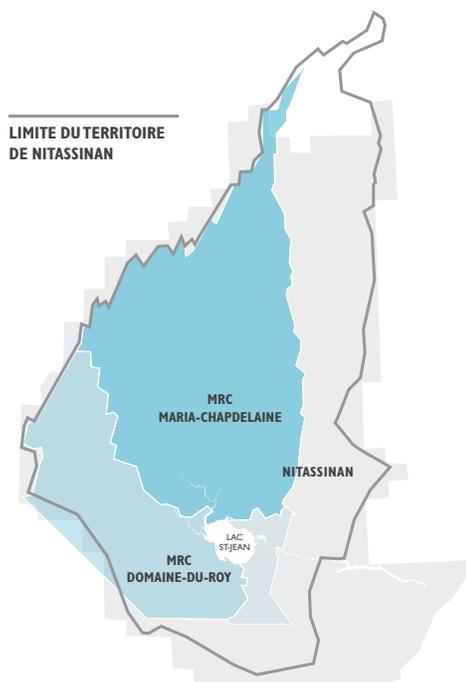
Située au nord-ouest du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine compte 26 103 habitants répartis dans 13 municipalités. Elle est responsable de l'aménagement et du développement de son territoire. Elle est également impliquée dans l'élaboration des diverses stratégies sociales, économiques, culturelles et environnementales qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des communautés de son territoire. La MRC de Maria-Chapdelaine est la première MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a élu son préfet au suffrage universel. Le secteur forestier occupe une place prépondérante dans cette région et la mise en place de projets énergétiques communautaires permettrait de contribuer aux stratégies de diversification de son économie et de mettre en valeur son grand potentiel énergétique.

La MRC du Domaine-du-Roy est située au sud-ouest du Lac-Saint-Jean et compte 30 300 habitants répartis dans neuf municipalités. Elle est également impliquée dans l'élaboration des diverses stratégies sociales, économiques, culturelles et environnementales qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des communautés de son territoire. Elle s'est dotée au cours des dernières années d'une vision de développement stratégique dont la mise en œuvre repose sur le travail de cinq (5) chantiers. Son économie bénéficierait aussi du développement de la filière énergétique en utilisant les projets comme levier de développement socio-économique.

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, l'organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, comptait en 2006 une population de 4 791 habitants, dont 2 029 résidaient au sein de la communauté de Mash-teuiatsh. Le territoire de la réserve est d'une superficie de 15,24 kilomètres carrés. Le territoire traditionnel couvre une bonne partie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et s'étend au sud sur une partie de la région de la Capitale-Nationale. De 1991 à 2009, la croissance des emplois dans les entreprises de Mash-teuiatsh a été de 194,0 % contre 9,1 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la même période. Acteurs engagés dans le développement de la région, les Montagnais font preuve d'efforts soutenus pour prendre part au développement de la région.

Née du désir d'une gestion communautaire et régionale des ressources énergétiques du territoire, la Société associe ces trois partenaires dans le développement de l'ensemble de la région.



Le territoire partagé par les trois partenaires

Les énergies renouvelables

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean traduit une volonté régionale de créer un nouveau modèle de développement des énergies renouvelables. Les élus municipaux et le Conseil des Montagnais se sont concertés pour exercer un leadership en matière énergétique pour les gens de la région et par les gens de la région.

L'objectif premier de la Société consiste en un développement réfléchi et raisonné du territoire. Les projets seront ainsi élaborés dans le respect des principes de développement durable. La Société explore la filière hydroélectrique en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour aménager des minicentrales issues des communautés locales et autochtones.

Pour l'instant, les projets de la Société découlent de la politique gouvernementale pour les projets de 50 mégawatts et respectent trois orientations principales :

- L'appui du milieu;
- Les retombées économiques pour la région;
- Le contrôle du projet par la communauté.

Au cours des prochaines années, elle sera sans doute impliquée dans divers projets mettant à contribution les énergies renouvelables dont le potentiel est en forte croissance.

Une collaboration unique

Le partenariat établi entre les élus municipaux et le Conseil des Montagnais est une source de fierté pour la Société et la région. Il s'agit de la première entente de ce type au Québec entre allochtones et autochtones. La solide approche de partenariat social du Conseil des Montagnais, combinée au souhait d'une gouvernance régionale des MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, a jeté les bases de cette collaboration historique et unique. L'entente conclue entre les partenaires précise les règles ap-

plicables à leurs investissements dans les projets mais surtout les mécanismes qui leur permettront d'exercer un véritable leadership en matière de développement de projets d'énergie communautaire.

Un levier économique

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a été créée à cette fin et sa mission consiste à développer des projets communautaires jusqu'au stade de leur réalisation. Par la suite, les coûts de développement de ces projets sont pris en charge par les sociétés en commandite créées par les partenaires. La Société peut amorcer le développement de nouveaux projets. Les trois partenaires contribuent à parts égales au coût de fonctionnement de la Société :

- 33 % pour le Conseil des Montagnais;
- 33 % pour la MRC Maria-Chapdelaine;
- 33 % pour la MRC Le Domaine-du-Roy.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, comme responsable du développement des projets, mène les études préliminaires, élabore les plans et les devis, élabore les plans d'affaires des projets, collabore à la structure de financement de ces derniers, supporte la démarche d'acceptabilité sociale des projets et les présente lors des audiences publiques. Finalement, son intervention cesse au moment de l'émission du décret d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le projet est alors transféré à une société en commandite où la participation des partenaires pourra être différente selon les projets.

Dans le cas du projet de Val-Jalbert, par exemple, une société en commandite nommée Centrale hydroélectrique de Val-Jalbert S.E.C. (appellation non-définitive) se chargera du financement, de la construction et de l'exploitation des centrales. La gestion et l'administration des affaires de cette société en commandite seront confiées à un com-

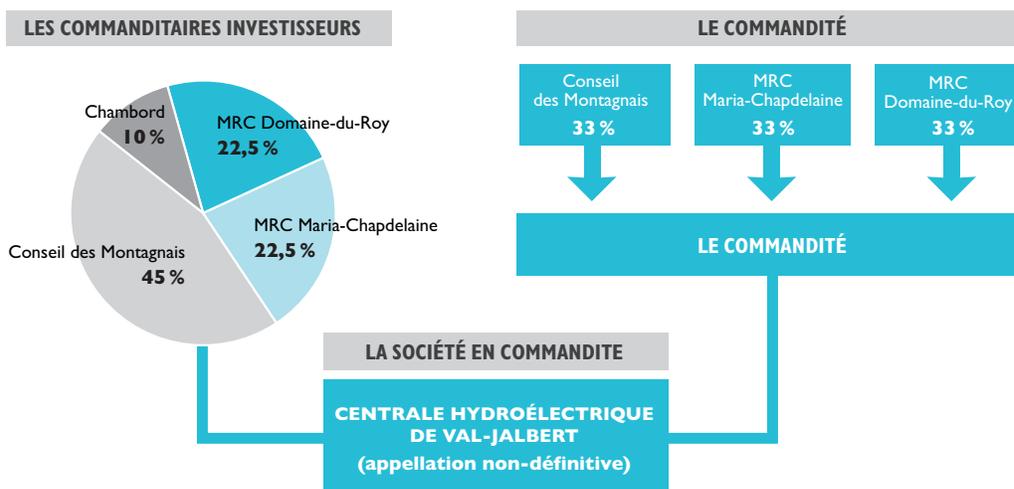
mandité dont les actions seront détenues à parts égales par la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC Maria-Chapdelaine et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Le même commandité pourra aussi prendre en charge la gestion et l'administration d'autres projets développés par la Société.

À ces trois partenaires, la municipalité hôte du projet, Chambord, s'ajoutera au nombre des investisseurs de la société en commandite. Tous les quatre participeront aux investissements totaux tel qu'indiqué, ainsi qu'aux bénéfices anticipés dans cette même proportion.

- 45 % pour le Conseil des Montagnais;
- 22,5 % pour la MRC Domaine-du-Roy;
- 22,5 % pour la MRC Maria-Chapdelaine;
- 10 % pour la municipalité de Chambord.

D'autres sociétés en commandite pourront être mises sur pied dans le cadre des autres projets de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Schéma simplifié de la structure de la société en commandite : l'exemple de Val-Jalbert



Pourquoi une société en commandite ?

Une société en commandite est une entité formée de deux types de partenaires, soit le commanditaire et le commandité, qui s'unissent dans l'objectif de concrétiser un projet commun : la minicentrale. Les partenaires investisseurs, soit les commanditaires, assurent l'apport en capital. Leur responsabilité à l'égard des dettes de la société en commandite est limitée, habituellement, au montant qu'ils y ont investi. Également, ils partagent les bénéfices réalisés par la société. Pour sa part, le commandité prend toutes les décisions quant à l'administration, la gestion et l'organisation de la société en commandite et en assume les risques.

L'avantage principal de ce modèle d'affaires est qu'il maximise les retombées pour le milieu puisque les commanditaires ne sont pas imposables. De plus, la responsabilité des partenaires se limite à l'investissement de chacune des parties dans l'entreprise.

Mission, vision et objectifs

La Société s'est donnée la mission de favoriser le développement et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable sur le territoire de façon à favoriser le développement économique local. Elle vise à maximiser les retombées locales de projets qui respectent les valeurs et les intérêts des milieux où ils s'implantent.

Cette mission s'articule autour d'une vision axée sur l'acceptabilité sociale de ses projets. La Société agit, développe et exerce ses activités de façon à être un modèle d'organisme centré sur **l'acceptabilité sociale**.

Pour concrétiser cette vision, la Société poursuit les objectifs suivants :

- Inscrire ses activités dans les principes du développement durable;
- Adopter des approches de gestion environnementale et participative;
- Maintenir une liaison structurée et fructueuse avec la communauté;
- Assurer la transparence de ses communications;
- Privilégier les options économiques sociales, équitables et locales.



Comité de citoyens

Un projet harmonisé au Parc régional de Val-Jalbert

LE PROJET DE VAL-JALBERT

Intégration et complémentarité au milieu

À l'automne 2009, la Société a déposé un avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) proposant l'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau située sur la rivière Ouiatchouan au Parc régional de Val-Jalbert. La centrale serait d'une capacité d'environ 16 mégawatts d'énergie produite. Le projet est constitué d'une centrale ainsi que d'un barrage d'une largeur de 37,5 mètres situé à environ 100 mètres en amont de la chute Maligne. L'eau sera captée à la tête de la chute Maligne. La centrale sera érigée à proximité des meules de l'ancienne centrale de Val-Jalbert.

La nouvelle centrale sera située à proximité de l'ancienne centrale du village, dont les origines sont ancrées dans l'exploitation hydroélectrique. La nouvelle centrale sera située à proximité. L'intégration visuelle des infrastructures au paysage suppose d'importants efforts pour le choix judicieux de l'emplacement, pour la garantie d'une esthétique de la chute et pour l'enfouissement des principales structures. Ce projet offrira un complément à la vocation touristique du site de Val-Jalbert en ce sens qu'il pourra être doté d'un centre d'interprétation de l'hydroélectricité destiné aux visiteurs. Grâce aux revenus de location des terrains nécessaires au projet, les gestionnaires du site disposeront d'un revenu additionnel qui contribuera au maintien et au développement du Parc régional de Val-Jalbert.



Le Village historique de Val-Jalbert

1901

Fondation du village industriel de Val-Jalbert et sa centrale

Années 1970

Transformation en site touristique par le gouvernement du Québec

1993

Échec d'un projet de minicentrale privée

2008

Acquisition des 50 % restants par la MRC Domaine-du-Roy

2009

Annonce du projet de minicentrale par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Évolution historique du Village de Val-Jalbert

1927

Fermeture de la centrale suivie de l'abandon du village

1980

Gestion du site par la SÉPAQ

1996

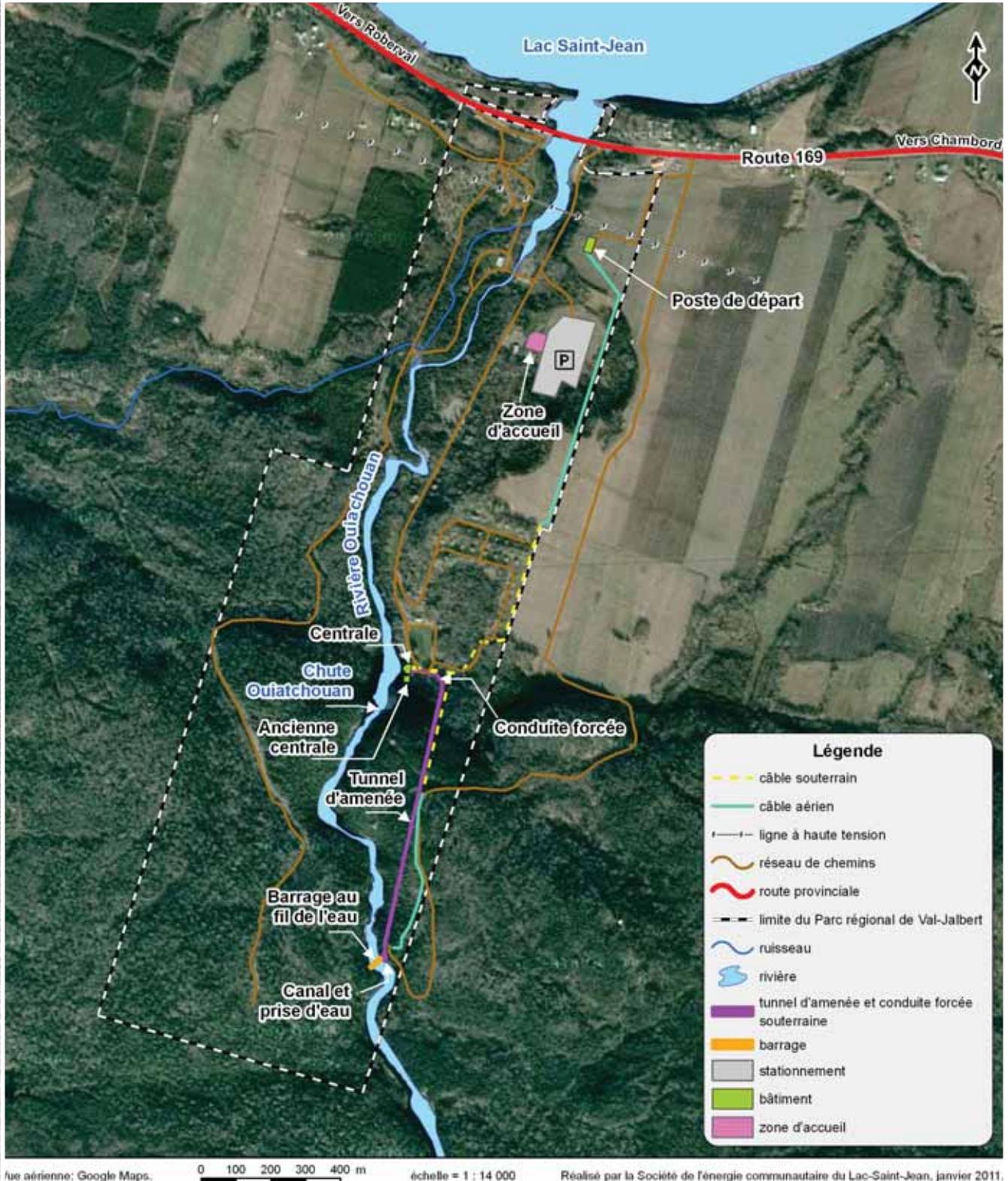
Acquisition de 50 % des parts de la SÉPAQ par la MRC Domaine-du-Roy

2009

Annonce d'un vaste plan de développement de près de 20 millions de dollars

Le site du Village de Val-Jalbert a connu plusieurs étapes de développement, passant par une gestion d'abord centralisée pour finalement être géré régionalement. Cette évolution a conduit à l'annonce du présent projet.

Des infrastructures intégrées au site de Val-Jalbert



vue aérienne: Google Maps.

0 100 200 300 400 m

échelle = 1 : 14 000

Réalisé par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, janvier 2011.

Conservation du patrimoine collectif et du paysage

Consciente de la richesse du patrimoine historique que représente le Village historique de Val-Jalbert, la Société place en priorité l'intégration harmonieuse de son projet avec le site. Une entente d'intégration et de complémentarité a été préparée entre la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert et la Société. Le projet de minicentrale contribuera ainsi au développement du Parc.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée au potentiel archéologique du site tout au long du projet. Une étude portant sur ce sujet sera produite et rendue disponible dans le cadre de l'étude d'impact.

Le caractère naturel du site sera préservé d'une part par la conservation de la qualité du paysage et d'autre part par la restauration des sites altérés lors de la phase de construction. Les surfaces à déboiser seront limitées au strict nécessaire afin de préserver l'aménagement naturel du site de Val-Jalbert.

Mise en valeur touristique

L'intégration du projet à la vocation touristique du Parc régional de Val-Jalbert sera maximisée. Depuis 2010, des représentants de la Société et du Parc travaillent à élaborer un plan d'intégration et de mise en valeur de la minicentrale. Aussi, les revenus de location remis au Parc contribueront à son maintien et à son développement.

La chute Ouiatchouan, à son débit esthétique



Le vieux Moulin



En ce sens, plusieurs mesures sont intégrées directement au projet pour atténuer les incidences sur la qualité du paysage. Ainsi, la future centrale aura une architecture qui sera harmonisée avec le bâtiment de l'ancienne centrale. Dans la mesure du possible, les constructions seront peu visibles ou enfouies. Finalement, le débit de la chute sera suffisant pour préserver son aspect visuel pendant le jour et durant toute la période touristique.

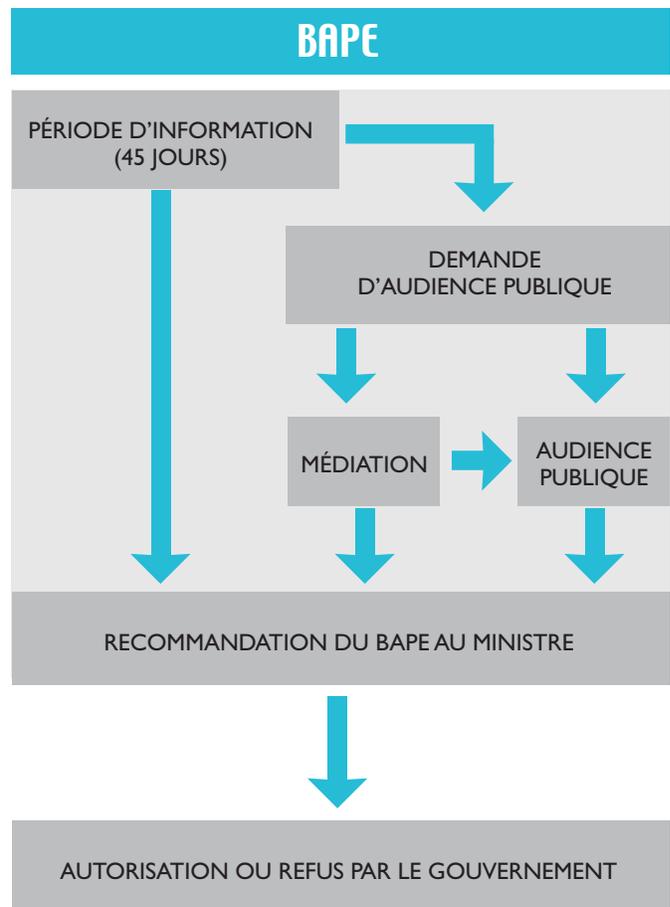
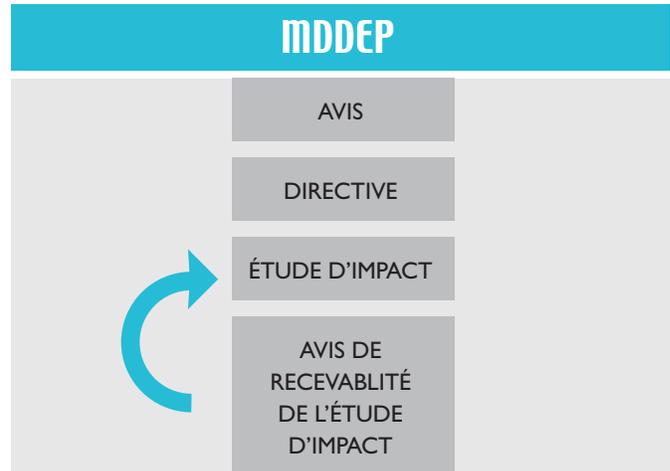
Une évaluation indépendante

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'aménagement d'une minicentrale hydro-électrique doit faire l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement d'un projet. Cette procédure est encadrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Avis de projet et réalisation de l'étude d'impact

Après le dépôt de l'avis de projet de développement de la minicentrale sur la rivière Quiatchouan par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, le MDDEP a émis des directives pour l'étude des impacts sur l'environnement. Le rapport final sera remis au MDDEP en vue de l'obtention des autorisations nécessaires. Avant le dépôt de l'étude d'impact, une consultation des citoyens sera menée. Cette consultation permettra de tenir compte des préoccupations, des attentes et des suggestions des citoyens dans la conception et la réalisation du projet.



Audiences publiques et analyse environnementale

Une fois l'avis de recevabilité émis par le MDDEP, l'examen public du projet est enclenché. Le mandat est confié au BAPE de rendre public le rapport final de l'étude d'impact et de mener une période d'information et de consultation publique de 45 jours. Durant cette période, tout citoyen ou organisme peut demander une audience publique sur le projet. Après quoi, le BAPE fait enquête et tient des audiences publiques dans un délai de quatre mois. La population est invitée à s'informer et à exprimer son opinion sur le projet lors de séances publiques tenues en deux parties, la première consacrée à l'information et la seconde au dépôt des mémoires. À la suite des audiences publiques, le BAPE rédige son rapport où il analyse le projet en fonction des informations et des témoignages qu'il a pu recueillir. Ce rapport est remis au ministre, puis rendu public dans les soixante jours suivant la fin du mandat du BAPE.

En parallèle à l'examen public du BAPE, les spécialistes du MDDEP mènent une analyse environnementale du projet en partenariat avec d'autres ministères et organismes concernés. La raison d'être du projet ainsi que ses impacts appréhendés sur le milieu biophysique et humain sont considérés. Cette analyse, tout comme le rapport émis par le BAPE, sert à renseigner le ministre sur l'acceptabilité environnementale et sociale du projet. Elle contribue aussi à établir les conditions d'autorisation du projet dans le cas où celui-ci serait autorisé.

À l'aide des rapports du BAPE et de l'analyse environnementale, le ministre fait sa recommandation au gouvernement, qui rend sa décision finale par décret. Il autorise donc le projet avec ou sans modifications ou le refuse.

Surveillance, contrôle et suivi

Lors de la période de construction et d'exploitation de la minicentrale, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, par le biais de la société en commandite, sera tenue responsable de la surveillance, soit le respect des conditions posées par les autorisations gouvernementales et ministérielles. Elle devra aussi mettre en œuvre un programme de suivi afin de s'assurer de la justesse des impacts identifiés dans l'étude d'impact. Le MDDEP, quant à lui, exercera un contrôle tout au long de la durée du projet.



Une audience publique du BAPE. Source : BAPE.

À l'écoute des préoccupations citoyennes

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Pour la Société, la condition fondamentale à la réalisation de son projet est son acceptabilité sociale. Aussi, une stratégie de consultation des citoyens à toutes les étapes de son projet lui permettra de tenir compte des préoccupations, des craintes et des attentes des acteurs du milieu dans lequel s'insère son projet.

L'information en amont du projet

Dès l'étape de la conception du projet, la Société est allée au-devant des différents intervenants du milieu afin d'apprécier son niveau d'acceptabilité sociale par la population. La Société a commandé un sondage et a tenu trois séances d'information et de consultation publiques à l'automne 2009.

ACTIVITÉS	LIEU	DATE	ENJEUX IDENTIFIÉS
Séances publiques	Chambord	5 octobre 2009	<ul style="list-style-type: none"> la protection de la faune aquatique de la rivière la préservation de l'aspect de la chute le respect du caractère patrimonial du site la génération de revenus permettant le maintien à long terme du Village historique de Val-Jalbert
	Mashteuiatsh	6 octobre 2009	
	Dolbeau-Mistassini	14 octobre 2009	
Sondage	MRC Domaine-du-Roy MRC Maria-Chapdelaine Communauté de Mashteuiatsh	2 au 5 octobre 2009	

Le sondage a révélé une forte adhésion à un projet qui est issu de la communauté et qui respecte ses préoccupations. Près de 80 % des répondants se disent favorables au projet s'il est piloté par le milieu, préserve la chute et apporte des revenus à la communauté. Fait important à souligner, l'appui de la communauté chute à 50 % lorsque l'on évoque la possibilité d'un partenariat minoritaire avec une entreprise privée. La dimension communautaire et collective est un enjeu majeur de ces projets.

Le processus de préconsultation

Les consultations sur la version finale préliminaire de l'étude d'impact (préconsultations sur les impacts) seront conduites avant son dépôt. Ceci aura pour effet de bonifier certains de ses contenus.

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION

- Informer la communauté sur le projet et ses impacts;
- Connaître les préoccupations et les opinions des participants;
- Valider et compléter l'évaluation préliminaire des impacts du projet;
- Améliorer le rapport de l'étude d'impact et les divers aspects du projet.

Pour son projet de développement d'une mini-centrale à Val-Jalbert, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean entreprend, et ce, de façon volontaire, de consulter les citoyens et les organismes de la communauté. Une préconsultation sera tenue sous la forme de séances de consultation et d'ateliers d'échanges portant spécifiquement sur les impacts du projet ainsi que sur les mesures prévues pour s'assurer que les infrastructures s'intègrent de façon harmonieuse au site. Le processus de préconsultation constitue l'un des piliers de la démarche de concertation avec le voisinage et la communauté. Les activités de préconsultation sont réalisées sous la coordination et l'animation d'une entreprise de communication environnementale, *Transfert Environnement*. Les experts responsables de l'étude d'impact collaboreront à la démarche à titre de spécialistes et de personnes ressources.

Information et consultation

Les participants à la consultation auront accès aux informations contenues dans la proposition de projet et dans le rapport préliminaire de l'étude d'impact. Les représentants de la communauté concernés ou intéressés par le projet seront invités à se joindre à une première séance d'information et de consultation, puis à des ateliers de travail qui permettront d'examiner les différents aspects du projet en développement. Ces représentants, qui participeront de façon volontaire, proviendront aussi bien du milieu municipal que du secteur du tourisme, des organismes socio-économiques, des groupes environnementaux et du voisinage. Ils seront invités à partir d'une liste de personnes et d'organismes intéressés par le projet, constituée après un inventaire socio-économique et une revue des intervenants aux consultations précédentes. Les participants auront à se prononcer sur la raison d'être du projet et les modalités d'aménagement du site, sur ses impacts socio-culturels et environnementaux, ainsi que sur les mesures d'atténuation, de suivi et de surveillance à prévoir. Les résultats de la préconsultation permettront dans un premier temps de compléter et d'ajuster l'étude d'impact, puis d'améliorer le projet en fonction des perceptions et des opinions énoncées.

Intégration au projet

Les résultats des préconsultations seront soumis aux citoyens lors d'une quatrième séance d'information et de consultation destinée à valider les attentes recueillies et à donner les indications sur leur intégration dans le projet. Ces résultats seront pris en considération par la Société pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation au MDDEP et au BAPE. La préconsultation tenue dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact ne remplace pas l'examen du projet par le BAPE, une fois que l'étude d'impact aura été jugée recevable par le MDDEP. Les audiences publiques du BAPE, auxquelles la Société participera avec transparence, constitueront la dernière étape de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts de ce projet sur l'environnement.

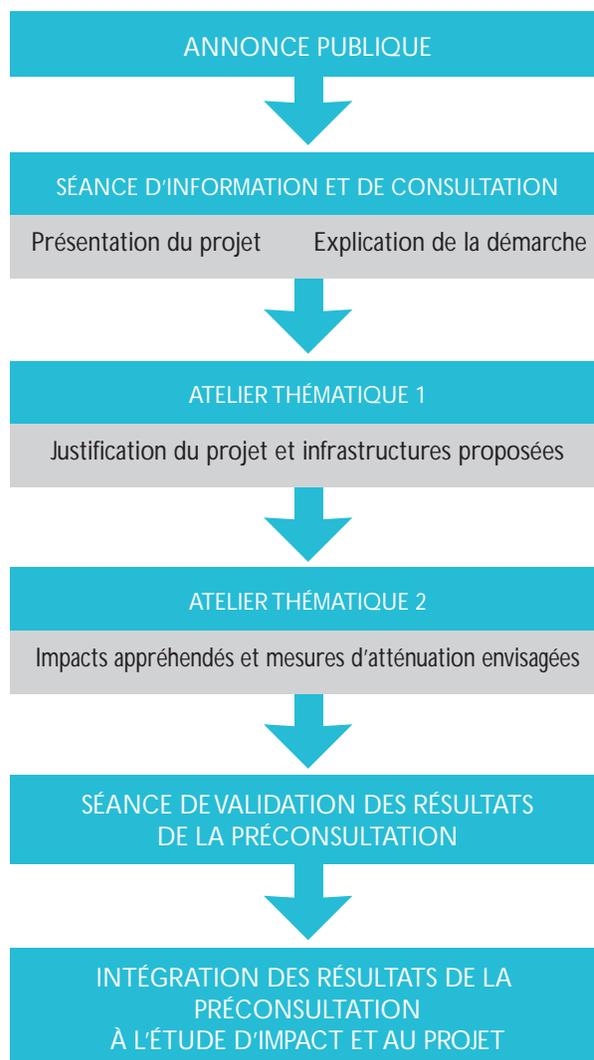
Le processus en détail

Le processus de préconsultation s'échelonne sur deux mois et comprend une séquence d'activités et de réunions auxquelles sont convoqués les intervenants concernés par le projet.

Les étapes

ÉTAPE 1 : Séance d'information et de consultation

Au début du processus, une annonce publique est faite par le biais des médias pour informer la population de la tenue de la préconsultation et pour l'inviter à venir s'informer sur les étapes du projet lors d'une première séance d'information. La Société y fera la présentation du projet et des démarches en cours pour son évaluation et son examen public. Une période d'échanges avec les participants est prévue ainsi qu'une première revue de leurs préoccupations face au projet.



ÉTAPE 2 : Ateliers thématiques

Les participants intéressés seront invités à s'inscrire à des ateliers de travail portant sur les grands thèmes de l'étude d'impact. Ces ateliers de travail seront tenus à des intervalles de deux semaines. Les personnes inscrites y seront convoquées spécifiquement et d'autres personnes pourront y assister sur demande. Ces ateliers, animés par un professionnel, se tiendront en présence des experts et des représentants de l'entreprise requis selon les thèmes et les sujets des échanges. À première vue, et sous réserve des demandes et des commentaires des participants, deux ateliers de travail portant sur les thèmes suivants seront tenus :

- la justification du projet et les infrastructures proposées;
- les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées.

Au besoin, d'autres séances de travail pourraient être tenues en fonction des enjeux et des préoccupations exprimées par les participants.

ÉTAPE 3 : Séance de validation des résultats

Après les ateliers de travail, un rapport de préconsultation sera rédigé et soumis pour révision aux participants. Il portera sur les résultats de la préconsultation, en termes de contenus des échanges, des préoccupations exprimées, ainsi que d'améliorations à l'étude d'impact et au projet proposé. Ce rapport servira de référence pour valider les résultats et voir à leur intégration dans le rapport de l'étude d'impact.

Documents de référence et procédure

Pour chacune des rencontres, des fiches d'information sous forme vulgarisée seront fournies aux participants. Ces renseignements seront présentés au début des séances et des ateliers. Les experts consultants et les représentants de la Société seront disponibles pour apporter des réponses aux interrogations des participants. Des spécialistes pourront également être invités au besoin sur des questions spécifiques et spécialisées. Des règles de fonctionnement dans le cadre des échanges en ateliers de travail seront déterminées au début des ateliers en collaboration avec les participants. Ces règles porteront notamment sur le mandat des participants, sur la diffusion des documents, sur les relations avec les médias, sur le déroulement des réunions et sur les modes d'établissement des consensus.

LE CALENDRIER DES SOIRÉES DE PRÉCONSULTATION

**LIEU : SALLE COMMUNAUTAIRE DE CHAMBORD
72, BOULEVARD DE LA MONTAGNE**

28 février 2011, 19 h : Séance d'information et de consultation

Présentation de la proposition de processus de préconsultation

10 mars 2011, 19 h : Atelier 1 - La justification du projet et les infrastructures proposées

31 mars 2011, 19 h : Atelier 2 - Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées

21 avril 2011, 19 h : Séance de validation des résultats de la préconsultation

Remise et analyse du rapport préliminaire de préconsultation

Les ateliers thématiques, pour échanger sur les préoccupations soulevées par le milieu

Les thèmes abordés lors des ateliers thématiques refléteront les préoccupations exprimées et consignées au cours d'activités réalisées par la Société en 2009 et de rencontres avec différents intervenants et organismes en 2010.

Les préoccupations présentées au tableau suivant seront détaillées et discutées tout au long des ateliers thématiques. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire aux ateliers thématiques auprès des représentants de la Société. Il sera aussi possible de traiter d'autres thèmes en fonction des attentes formulées par les participants.

10 mars 2011, 19 h - Atelier thématique I : La justification du projet et les infrastructures proposées

La justification du projet

Infrastructures

Les préoccupations exprimées

Le projet doit générer des retombées et bénéfices pour la collectivité.

Les infrastructures doivent être intégrées visuellement au site de Val-Jalbert.

L'écoute et la prise en compte de la Société

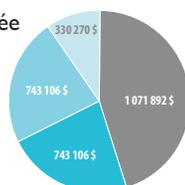
La construction et l'exploitation de la minicentrale seront sources de retombées économiques locales importantes. Voici une présentation schématique des retombées envisagées pour la région.

L'intégration visuelle des infrastructures a été le principe directeur tout au long de la conception du projet. Voici quelques exemples d'innovations adoptées dans cette optique.

Les réponses

- **Coût du projet** : 53,3 millions de dollars
- **Création de fonds dédiés par les partenaires avec les surplus dégagés**
- **Retombées régionales liées à la construction** : 59 millions de dollars
- **Retombées régionales liées à l'opération** : 2,3 millions de dollars par année
- **Emplois directs créés régionalement** :
 - Construction : 164 emplois
 - Exploitation : 2 à 3 emplois permanents
- **Entente financière avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert**
 - 1,6 million de dollars pour les 5 premières années
- **Surplus envisagés pour les partenaires en moyenne pour 25 ans** :
 - 2,9 millions de dollars par année

■ Conseil des Montagnais
 ■ MRC Domaine-du-Roy
 ■ MRC Maria-Chapdelaine
 ■ Chambord



- **Minimisation de l'empreinte visuelle de la minicentrale**
 - Verdissage du toit et aménagement d'une terrasse accessible au public;
 - Absence de chemin d'accès et toit amovible;
 - Turbine horizontale limitant la hauteur du bâtiment.
- **Localisation du barrage**
 - En amont de la Chute Maligne;
 - Visible uniquement à partir du deuxième belvédère.
- **Structures souterraines**
 - Canal d'amenée et conduite forcée enfouis;
 - Portion souterraine du réseau d'alimentation électrique.

Des simulations visuelles des infrastructures prévues seront analysées lors du premier atelier.

Ces thématiques seront traitées de façon exhaustive lors de l'atelier I du 10 mars 2011 à 19 h à la salle communautaire de Chambord au 72, boulevard de la Montagne.

Veillez vous enregistrer auprès des représentants de la Société à la table d'inscription à la fin de la soirée d'information du 28 février 2010.

31 mars 2011, 19 h - Atelier thématique 2 : Impacts et mesures d'atténuation

Impacts

Mesures d'atténuation

Les préoccupations exprimées

Quels sont les impacts appréhendés sur l'habitat du poisson?

Quels sont les impacts appréhendés sur l'aspect visuel de la chute?

Quelles mesures seront envisagées pour la conservation du patrimoine archéologique?

L'intégration au site de Val-Jalbert et à ses activités sera-t-elle harmonieuse?

L'écoute et la prise en compte de la Société

Une série d'impacts ont été identifiés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Les impacts appréhendés principaux liés aux phases de préconstruction, de construction et d'exploitation sont les suivants :

- Modification des conditions d'écoulement;
- Perturbation et perte d'habitat et d'aire d'alimentation.

Une étude approfondie des différents débits de la chute Ouatouchouan ainsi que des impacts potentiels aux niveaux visuel et touristique a été menée en partenariat étroit avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert. Une entente a été établie portant sur :

- L'aspect visuel idéal;
- Le calendrier touristique où le débit devra être maintenu.

La protection du patrimoine culturel et archéologique du site de Val-Jalbert est au cœur de l'élaboration du projet.

Plusieurs démarches ont été entreprises afin de protéger adéquatement ce patrimoine tout au long du développement du projet. En voici quelques exemples :

De nombreux éléments, élaborés en partenariat avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, ont été ajoutés au projet dans la perspective de maximiser son intégration au site de Val-Jalbert.

Ils permettront notamment d'inclure le projet à la vocation touristique du site et de ramener à la vie son patrimoine hydraulique.

Les réponses

Pour chacun des impacts, des mesures d'atténuation spécifiques sont proposées afin que l'impact résiduel du projet soit faible.

Pour la phase d'exploitation, dans une perspective de protection de l'habitat du poisson, un débit écologique a été proposé. Il s'agit du débit minimal qui sera conservé afin de maintenir à un niveau jugé acceptable l'écosystème aquatique.

Des discussions sont présentement en cours entre divers ministères provinciaux et fédéraux ainsi que les experts de l'étude d'impact afin d'en déterminer la valeur précise.

Le débit esthétique, conservé en période touristique et selon un horaire prédéterminé, a été proposé à 7 mètres cubes par seconde.

Cela correspond aux besoins esthétiques, puisque pour 40 % du temps entre 2000 et 2010, la chute a présenté un débit équivalent ou inférieur à 7 mètres cubes par seconde.

En page suivante, des photographies permettent de comparer différents débits observés aux mois d'août et septembre 2009.

L'emplacement des infrastructures a été choisi en fonction des zones les plus sensibles quant à cet enjeu.

Ces choix ont été soutenus par une étude évaluant le potentiel archéologique du site de Val-Jalbert.

De plus, un programme de suivi et de mise en valeur sera mis en place pour les périodes de construction et d'exploitation.

L'entente finale d'intégration et de complémentarité conclue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert sera rendue publique afin de démontrer les diverses mesures d'atténuation prévues en ce sens.

Par exemple, des activités d'interprétation de l'hydroélectricité seront proposées aux visiteurs.

Aussi, le loyer versé à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert représente un revenu additionnel pour soutenir son développement.

Ces thématiques seront traitées de façon exhaustive lors de l'atelier 2 du 31 mars 2011 à 19 h à la salle communautaire de Chambord au 72, boulevard de la Montagne.

Veillez vous enregistrer auprès des représentants de la Société à la table d'inscription à la fin de la soirée d'information du 28 février 2010.

Les photographies suivantes illustrent différents débits observés en août et septembre 2009. Le débit esthétique qui a été proposé en collaboration avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert est 7 mètres cubes par seconde.



La chute Ouatouchouan à 6 mètres cubes par seconde



La chute Ouatouchouan à 6,7 mètres cubes par seconde



La chute Ouatouchouan au débit esthétique proposé, soit 7 mètres cubes par seconde



La chute Ouatouchouan à 8,7 mètres cubes par seconde



La chute Ouatouchouan à 11,7 mètres cubes par seconde

Les outils de communication et d'échanges : établir un lien avec le citoyen

Dans l'intention de prendre le pouls de l'opinion citoyenne tout au long des différentes étapes de son projet, la Société mettra en place de nombreux moyens de communication permettant des échanges bidirectionnels avec les différents intervenants du milieu. Les citoyens et organismes interpellés par le projet de minicentrale à Val-Jalbert sont appelés à faire part de leurs commentaires et préoccupations par l'entremise de l'un ou l'autre de ces outils.

Les moyens de communication avec le milieu

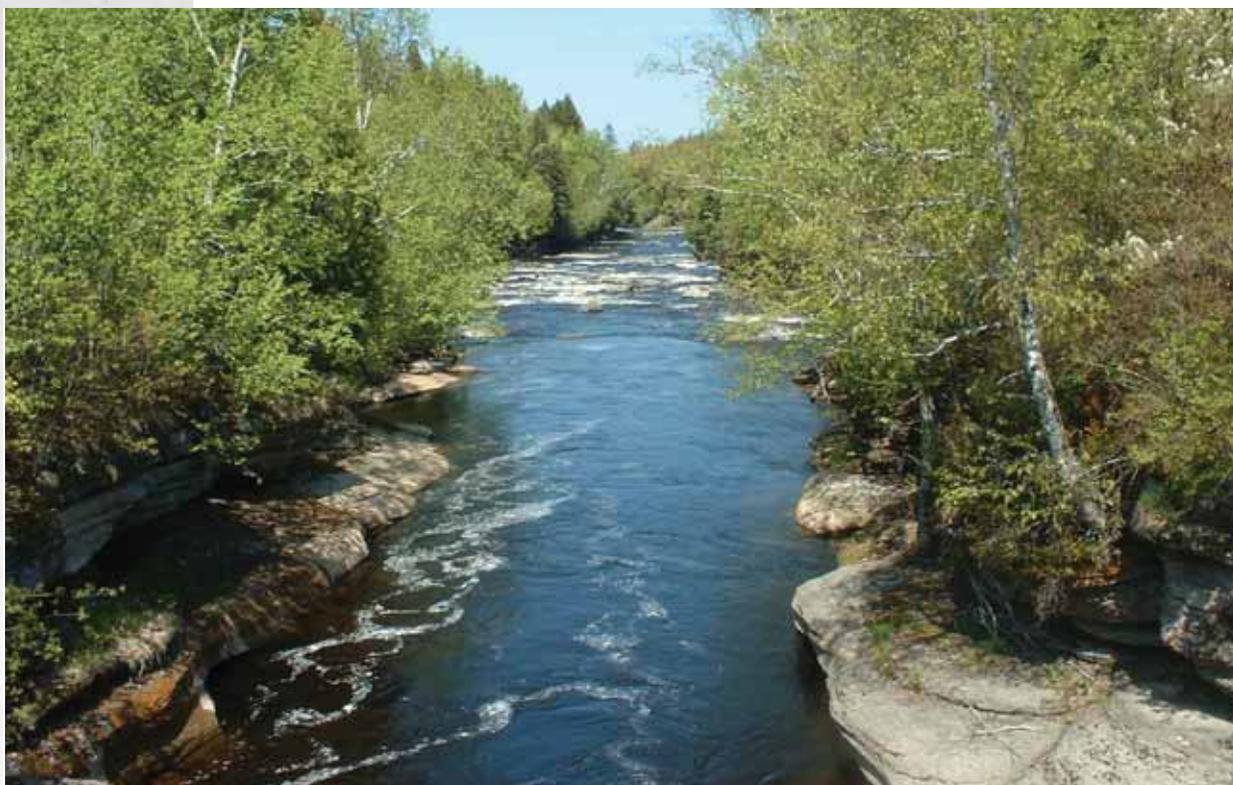
Agent de liaison communautaire	Un agent de liaison communautaire est disponible pour maintenir le lien avec le milieu. Il peut transmettre les interrogations des citoyens aux membres de la Société.
Centres de documentation	Des bureaux sont ouverts à Girardville et Mashteuiatsh afin de permettre aux citoyens de se renseigner sur les projets de la Société, de consulter des documents et d'obtenir des réponses à leurs questions.
Information à Val-Jalbert	De l'information sera mise à la disposition des visiteurs dans le hall d'entrée du Parc régional de Val-Jalbert.
Ligne téléphonique	Une ressource pourra répondre aux questions et consigner les commentaires des citoyens à l'intention de la Société.
Site internet interactif	Mis à jour fréquemment, le site internet contient toute l'information concernant le projet. Les citoyens peuvent y faire parvenir leurs commentaires, et y trouver une liste des questions les plus fréquemment posées, accompagnées des réponses de la Société.
Infolettre	Une infolettre est envoyée aux parties intéressées en fonction de l'avancement des travaux.
Comité de sentinelle	Un comité de sentinelle formé d'intervenants du milieu sera mis sur pied afin de veiller à ce que la Société respecte ses engagements au cours de la période de construction.

Une approche de développement durable

Ces activités d'information et de consultation s'inscrivent dans l'approche de gestion sociale et environnementale adoptée par la Société pour s'assurer que ses projets contribuent à la vitalité socio-économique de la région tout en répondant aux attentes environnementales des communautés hôtes de ses projets. La tenue d'activités d'information et de consultation sur les impacts traduit la volonté de la Société de faire plus et mieux dans l'intégration des attentes et des suggestions du public.

La Société mise sur le respect et le soutien des principes du développement durable pour orienter ses décisions dans l'intention de minimiser l'impact de ses projets sur l'environnement. En abordant son projet par une approche à long terme, elle prend en considération l'avenir de la région du Lac-Saint-Jean, et plus particulièrement, celui du Parc régional de Val-Jalbert. Par ses efforts d'intégration du projet au milieu, elle vise à réduire à leur plus simple expression les coûts sociaux et environnementaux de son projet.

Par la nature communautaire de sa structure et de son projet de minicentrale à Val-Jalbert, la Société désire implanter son projet dans l'intérêt du milieu, en tenant compte de l'ensemble de ses acteurs et de leurs préoccupations et attentes respectives. Dans cette perspective, un processus complet d'information et de consultation a été mis en place, guidé par des valeurs d'éthique, de transparence et de rigueur.





Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

www.energievertelsj.ca

BUREAU DE MASHTEUIATSH

1425, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : (418) 275-4262
Télécopieur : (418) 275-2055

BUREAU DE GIRARDVILLE

ÉDIFICE MUNICIPAL
180, rue Principale
Girardville (Québec) G0W 1R0
Téléphone : (418) 258-3293 poste 2225

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Séance d'information et de consultation

Tenue à la Salle communautaire
de Chambord

Le 28 février 2011

Compte rendu

par :



1325, av. Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec)
G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN	1
3	PRÉSENTATION DU PROJET	2
4	PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	2
5	PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉCONSULTATION.....	2
6	ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	3
7	PAUSE.....	6
8	FIN DE LA RENCONTRE.....	13

ANNEXES

ANNEXE 1	Liste des participants
ANNEXE 2	Ordre du jour
ANNEXE 3	Présentation PowerPoint

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Début de la rencontre : 19 h 10

M. André Delisle, animateur de la séance, souhaite la bienvenue aux participants. Il présente l'ordre du jour et explique aux participants le déroulement de la soirée. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés aux annexes 1 et 2. La présentation PowerPoint se trouve à l'annexe 3. Il cède ensuite la parole à M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société).

M. Taillon souhaite la bienvenue et remercie les gens de s'être déplacés pour la rencontre. Il fait état de l'importance de l'acceptabilité sociale pour les projets de la Société.

Il présente ensuite les représentants de la Société qui interviendront au cours de la séance d'information, soit Mme Linda Langlais, directrice générale, et M. Marc Morin, coordonnateur des études environnementales.

Il souligne la présence de M. le maire de Chambord, Gérard Savard, et adresse ses salutations à tous les maires, conseillers municipaux et conseillers des MRC et du Conseil des Montagnais présents. Il mentionne que M. Bernard Généreux s'excuse de ne pas pouvoir être présent pour l'activité.

M. Taillon note que la Société s'était présentée devant les citoyens en octobre 2009 et que son projet avait alors reçu un appui sans équivoque. Il mentionne qu'à l'occasion du processus de préconsultation qui s'amorce, la Société entend respecter les engagements qu'elle avait alors pris.

M. Delisle mentionne qu'à la suite de la présentation du projet par les représentants de la Société, une période d'échanges avec les participants permettra à ces derniers de poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations et qu'il leur sera ensuite possible de s'inscrire aux ateliers thématiques concernant le projet qui auront lieu dans les prochaines semaines.

2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINTE-JEAN

M. Taillon présente l'organisme de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Il présente les trois partenaires et décrit de quelle façon la nature publique des projets permet de générer des retombées tangibles pour la collectivité. Il aborde aussi la mission, la vision et les objectifs de la Société, soit le respect des principes de développement durable, la liaison communautaire et la transparence dans la communication des enjeux.

3 PRÉSENTATION DU PROJET

M. Taillon présente les grandes lignes du projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert ainsi que la façon dont celui-ci s'intègre dans les orientations énergétiques gouvernementales. Il aborde chacune des principales préoccupations identifiées lors des activités d'information et de consultation tenues en 2009.

4 PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Taillon présente brièvement l'étude d'impact sur l'environnement en cours de réalisation. Celle-ci s'intègre dans un plus large processus d'évaluation environnementale.

5 PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE PRÉCONSULTATION

M. Taillon explique en détail le processus de préconsultation, ainsi que les objectifs visés par la Société dans cette démarche. Il présente aussi le calendrier proposé des activités.

6 ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

M. Delisle invite les participants à poser leurs questions et à donner leurs commentaires et suggestions sur le projet pour une période de vingt minutes, avant de passer à la pause. Il leur mentionne que pour le bon déroulement et la prise de notes, il serait préférable que chacun des intervenants se présente et nomme son organisme d'appartenance, le cas échéant.

Intervenant 1	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>J'ai une préoccupation quant au forage prévu. Pourquoi le projet ne se fait-il pas au même endroit qu'autrefois? Il serait alors possible d'utiliser le même type de canalisations et d'infrastructures. On pourrait ainsi mieux respecter le patrimoine naturel.</i>	<p>Dans l'étude d'impact, nous illustrerons trois scénarios d'aménagement que nous avons envisagé. Celui-ci en faisait partie.</p> <p>Nous n'avons pas retenu cette possibilité, car la rivière a un débit régularisé. Son débit en hiver ne correspond pas au débit naturel d'une rivière.</p> <p>Un barrage à l'endroit où était situé l'ancien barrage poserait problème, car il serait situé en aval de rapides. Ces rapides forment en hiver du frasil, soit des morceaux de glace qui collent et qui bouchent les grilles.</p> <p>À l'époque, les débits étaient moins importants en hiver, puisque la rivière n'était pas régularisée. Les études de glace nous démontrent qu'il est désavantageux de positionner une prise d'eau en aval d'une chute ou d'un rapide.</p> <p>Nous avons aussi envisagé de situer le barrage entre la chute Ouiatchouan et la chute Maligne. Dans ce cas, toutefois, la chute Maligne aurait été ennoyée.</p>
<i>Vous parlez d'intégration à la vocation touristique de Val-Jalbert et d'interprétation de l'hydroélectricité. Pourtant, le projet donne l'impression que vous tentez de cacher vos activités. C'est un peu contradictoire.</i>	<p>Nous prenons bonne note de votre commentaire.</p>

Intervenant 2	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>J'aimerais savoir si vous avez prévu des mesures d'atténuation pour les impacts liés à la phase de construction. Des dommages ont déjà été causés lors de la construction du chemin du côté du camping. La forêt y a été saccagée, des arbres ont été coupés de chaque côté. Étant donné que le passé est garant de l'avenir, doit-on s'attendre aux mêmes dommages lors de la construction?</i></p>	<p>Faites-vous référence au sentier qui a été aménagé entre le camping et le sentier Ouiatchouan?</p>
<p><i>Je fais référence à ce qui a été saccagé sur une longueur de 1,5 à 2 kilomètres. L'été, les traces en sont encore très visibles. Cela m'inquiète beaucoup.</i></p>	<p>Des programmes de suivi et de surveillance seront mis en place lors de la construction. Nous aborderons plus précisément les mesures d'atténuation dans le cadre du deuxième atelier thématique.</p>
<p><i>Quelle est la période pendant laquelle le débit esthétique de 7 mètres cubes par seconde sera maintenu?</i></p>	<p>L'entente convenue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert fait état d'une période s'étendant de la mi-mai à la mi-octobre. À l'intérieur de cette période, un certain nombre d'heures a été déterminé où le débit esthétique sera respecté.</p> <p>Pour faire fonctionner la minicentrale, il faudra de 3 à 4 mètres cubes par seconde au-dessus du débit esthétique. Ainsi, lorsqu'un débit de 8, 9 ou 10 mètres cubes par seconde s'écoulera, la minicentrale ne pourra pas produire d'énergie. Ce n'est qu'à partir de 11 ou 12 mètres cubes par seconde que l'on commencera à détourner l'eau pour produire de l'énergie.</p>
<p><i>Quel sera le débit dans la chute entre octobre et mai?</i></p>	<p>Entre octobre et mai, ce sera le débit écologique qui sera maintenu dans la chute. Toutefois, lorsque le débit de la rivière excédera 19,5 mètres cubes par seconde, le surplus sera dévié vers la chute.</p>
<p><i>J'aimerais voir une simulation visuelle de la chute en hiver, avec le débit écologique.</i></p>	<p>Je note votre demande. Je vous invite aussi à participer aux ateliers thématiques, où nous traiterons en détail des débits esthétique et écologique.</p>

Intervenant 3	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Pourquoi les surplus sont-ils partagés de cette manière entre les quatre partenaires? Pourquoi le Conseil des Montagnais reçoit-il plus de 40 % des surplus? Cet argent ne pourra pas servir au développement de Val-Jalbert.</i></p>	<p>Nous respectons la logique d'investissement où chaque partenaire doit fournir un certain montant et où les surplus sont retournés aux partenaires en fonction de leur investissement initial.</p> <p>L'entente qui sera prise quant à l'utilisation des droits fonciers représentera un revenu pour Val-Jalbert. Les surplus, toutefois, seront répartis entre les investisseurs.</p>
<p><i>Comment se fait-il que la part d'investissement du Conseil des Montagnais représente 40 % alors que la part des autres partenaires est significativement inférieure? Les autres partenaires n'avaient-ils pas la possibilité d'investir autant eux aussi?</i></p>	<p>Cette entente est profitable à tous, notamment car elle permet de réaliser les projets. Nous avons opté pour une formule où tous sont gagnants.</p> <p>Il ne peut être que positif que le Conseil des Montagnais puisse investir jusqu'à 45 %. Les MRC investissent ainsi une part équivalente.</p>
<p><i>En 1994, le promoteur d'un projet semblable disait pouvoir assurer un débit de 4 mètres cubes par seconde dans la chute. Comment pouvez-vous assurer que le débit d'eau garanti s'y écoulera bel et bien?</i></p>	<p>Lorsque l'on parle d'un débit esthétique garanti, ce n'est évidemment que lorsqu'il est disponible dans la rivière. Si la valeur du débit naturel est moindre que le débit esthétique, le barrage laisse l'eau s'écouler.</p> <p>En juin, la minicentrale produira de l'énergie tout en conservant le débit esthétique. Plus l'été avancera, moins l'on produira d'énergie. Le débit esthétique primera sur la production énergétique tout au long de la période touristique.</p> <p>Un ouvrage au fil de l'eau fait en sorte que l'on prend l'eau si elle est disponible en quantité suffisante, et on la laisse s'écouler dans le cas contraire.</p> <p>M. Delisle souligne que l'on ne peut donc pas garantir un débit lorsqu'il n'est pas disponible naturellement.</p>

Intervenant 4	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>La MRC a-t-elle un pouvoir d'emprunt? N'est-ce pas les municipalités, en fin de compte, qui devront emprunter pour réaliser ce projet? Elles devront dans ce cas tenir un registre, n'est-ce pas?</i>	<p>Au départ, la Société a analysé différents scénarios de financement. Nous avons considéré la possibilité d'avoir recours à un financement classique, soit une équité représentant la somme des infrastructures et une somme additionnelle injectée.</p> <p>La possibilité d'un emprunt offrait toutefois des avantages économiques importants. Il y avait un différentiel de 4 à 5 % en transigeant avec le Ministère des Finances et le MAMROT. Cela représentait une économie d'environ un million par année.</p>
<i>La municipalité de Chambord devra emprunter une somme de cinq millions, en plus de sa quote-part pour la MRC du Domaine-du-Roy.</i>	<p>Il est normal d'être préoccupé par le fait que les projets de la Société puissent se traduire en un endettement municipal. Toutefois, ce ne sera pas le cas. Nous empruntons pour générer un revenu et pourrions donc escompter un montant quant à la dette. En fin de compte, le projet n'aura pas d'impact sur l'endettement municipal.</p>
<i>Il n'y aura donc pas d'impact sur le compte de taxes des citoyens?</i>	<p>Non, il n'y aura pas d'impact sur le compte de taxes des citoyens.</p>

7 PAUSE

M. Delisle invite les participants à revenir après une pause d'une quinzaine de minutes pour une période d'échanges. Il leur rappelle également la possibilité qu'ils ont de s'inscrire aux deux ateliers thématiques à venir.

Intervenant 5	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p><i>Nous savons maintenant que tout projet s'inscrit dans une dynamique planétaire. Les médias nous permettent de comprendre les enjeux liés aux changements climatiques et à la consommation de pétrole, par exemple. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par son mode de vie, est directement concernée par ces enjeux.</i></p> <p><i>En tant que directeur général de la MRC Domaine-du-Roy, vous engagez-vous à allouer des fonds afin de favoriser les initiatives pour diminuer la dépendance au pétrole, par des projets de transport en commun, par exemple?</i></p>	<p>Un mode de transport alternatif nommé Allo-transport est déjà mis en place dans le comté de Roberval. Il s'agit d'un système de covoiturage supporté par la MRC Domaine-du-Roy.</p>
<p><i>L'argent dégagé par ce projet sera-t-il investi dans Allo-transport?</i></p>	<p>Les surplus seront partagés entre les partenaires. Chacun d'entre eux créera un fonds dédié et développera les caractéristiques de son propre fonds. On pourra ainsi s'adresser aux partenaires pour le développement de projets.</p>
<p><i>On parle d'un projet public sous le contrôle des communautés. Dans ce cas, pourquoi la Société n'est-elle pas assujettie à la Loi sur l'accès à l'information? Des projets controversés comme ceux de Shannon, Sainte-Ursule et Aumont ont révélé des processus controversés, comme du fractionnement illégal de contrat. Pourquoi ne pas être tout à fait transparents, en prenant une structure coopérative, par exemple?</i></p>	<p>L'octroi des mandats et les processus d'appel d'offres sont les mêmes pour la Société que pour les municipalités. Ces processus sont publics et apparaissent dans le journal. La partie qualitative est appréciée en premier lieu, puis les coûts sont évalués de façon ouverte et transparente. Il n'y a pas d'octroi de mandats d'importance de gré à gré.</p>
<p><i>Dans le milieu universitaire, l'habitude est de partager les connaissances plutôt que de les entourer d'un secret professionnel. Est-ce qu'on ne donnerait pas plus au milieu dans une structure coopérative?</i></p>	<p>Des informations vous ont-elles été refusées jusqu'à maintenant?</p>
<p><i>J'ai demandé à voir les états financiers et les états des revenus, tant pour la Société que pour la société en commandite qui sera créée.</i></p>	<p>Nous n'aurons aucun problème à vous fournir ces données, il s'agit de fonds publics.</p>

<p><i>Normalement, l'étude d'impact sur l'environnement n'est rendue publique qu'au moment de l'examen public du BAPE. Ne serait-il pas possible de la rendre disponible avant, afin de mieux préparer les citoyens?</i></p>	<p>Nous vous invitons à participer aux ateliers thématiques, dans le cadre desquels l'essentiel du contenu de l'étude d'impact sera présenté.</p> <p>Pour ce qui est de rendre l'étude publique plus rapidement, il n'y a malheureusement que le ministre qui ait l'autorité de la rendre publique.</p>
<p><i>Qu'en sera-t-il de l'accès au site de Val-Jalbert pendant la saison hivernale? J'y allais fréquemment en hiver. Depuis que le site appartient à la MRC, nous avons moins accès au site à cette période. Le tourisme d'hiver est-il une avenue qui pourrait être envisagée?</i></p>	<p>La Société ne peut pas se prononcer sur les choix de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert. Nous partagerons cette question avec eux.</p> <p>Le projet que nous proposons ne handicapera toutefois pas les visions que pourrait développer Val-Jalbert.</p>

Intervenant 6	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Combien cela prend-il de temps pour que l'eau qui est libérée au lac des Commissaires rejoigne la chute Ouiatchouan?</i>	Lorsque nous avons pris les photos nécessaires à la réalisation des simulations visuelles, nous avons pu remarquer un décalage d'un jour et demi à deux jours entre le lac des Commissaires et la chute Ouiatchouan.
<i>Avez-vous envisagé de vous servir du barrage du lac des Commissaires pour optimiser la production d'énergie?</i>	En effet, une optimisation de la gestion des débits serait possible sur le plan technique. Toutefois, nous ne voulons pas transformer le mode de gestion du lac, car il répond présentement à de nombreux critères liés au récréotourisme.

Intervenant 7	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Quelle est la hauteur du barrage?</i>	Le barrage a une hauteur de 1,5 mètre. Il rehaussera le niveau de l'eau de 1,2 mètre.
<i>Il y a présentement un sentier pédestre près des vestiges du vieux Moulin. Si, à la suite d'une erreur de calcul, un débordement de la rivière survient et qu'elle inonde le sentier, qui sera responsable de son réaménagement?</i>	Au Québec, le propriétaire d'un barrage est responsable des conséquences de son barrage. C'est donc la Société qui s'en chargera.
<i>Le barrage du lac des Commissaires produit-il de l'électricité?</i>	Non, puisqu'il n'a pas une hauteur suffisante. Pour produire de l'hydroélectricité, il faut un certain débit et une chute. Le lac des Commissaires ne possède pas une hauteur suffisante pour produire de l'électricité.

Intervenant 8	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>L'entente que vous avez conclue entre les partenaires n'est pas paritaire. Les autochtones pourraient revendiquer le droit d'investir une part équivalente à 50 %. Dans ce cas, vous perdriez votre pouvoir de négociation.</i>	Ce n'est pas la dynamique de l'entente qui a prévalu. En effet, les discussions entre les partenaires se sont déroulées dans une perspective d'entraide, de collaboration et de support, et non de rapport de force.
<i>À quel prix l'électricité produite est-elle vendue à Hydro-Québec?</i>	Hydro-Québec a déjà défini ces encadrements. Le taux convenu est de 7,5 sous par kilowatt-heure, avec une augmentation annuelle de 2,5 %.
<i>Cette électricité servira-t-elle à fournir les maisons de la région?</i>	L'électricité ne sera pas nécessairement distribuée dans la région. Elle se retrouvera sur le réseau et Hydro-Québec décidera de son utilisation future.
<i>Si cette électricité est vendue au Québec, à quel prix l'est-elle?</i>	Cette information n'est pas disponible.
<i>Si cette électricité est vendue aux États-Unis, à quel prix l'est-elle?</i>	Cette information n'est pas disponible.
<i>A-t-on réellement besoin de cette électricité?</i>	Dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, on identifie le besoin de développer de nouveaux potentiels et on offre la possibilité d'explorer la filière communautaire. Il s'agit d'une opportunité intéressante qu'on ne veut pas laisser passer.

Intervenant 9	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Le projet proposé est-il à la fine pointe des technologies présentement disponibles? Pourra-t-il se positionner comme chef de file dans le domaine des minicentrales hydroélectriques?</i>	Le génie civil étant une vieille science, la qualité des projets est plutôt jugée en termes d'intégration au milieu.
<i>Le projet a-t-il une longueur d'avance sur les autres projets similaires au Québec?</i>	Nous sommes à l'affût des innovations qui émergent sur le marché. Nous choisissons les infrastructures les plus fiables, surtout au niveau des contrôles.

Intervenant 10	
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Le coût estimé du projet est de 53,3 millions de dollars. Quel est le maximum qui pourrait être atteint en termes de dépassements de coûts.</i>	Nous comprenons le sens de votre question. Nous ferons l'exercice afin de vous fournir cette valeur.
<i>Vous dites vouloir favoriser l'investissement local. Quelles mesures particulières prendrez-vous pour favoriser l'achat local.</i>	Nous définissons présentement un Plan de maximisation des retombées locales. Il comprendra de nombreuses mesures. Par exemple, nous travaillerons en amont afin d'informer les entreprises sur la nature des contrats. Aussi, lors des appels d'offres, un système de pointage permettra d'avantager les entreprises locales.

8 FIN DE LA RENCONTRE

M. Taillon conclut en soulignant qu'il est très heureux de la participation à la soirée. Il souligne le lien de confiance qui s'est installé au fil du temps entre la Société et la population. Il invite les participants à s'inscrire aux ateliers thématiques.

M. Delisle remercie les participants de leur présence et de leur participation.

Vingt-quatre intervenants s'inscrivent sur place pour les ateliers thématiques.

Fin de la séance : 21 h15

Julie Malo-Sauvé
Rapporteuse

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA SÉANCE D'INFORMATION DU 28 FÉVRIER 2011

Participants

Dany Bouchard, Corporation du Parc régional de Val-Jalbert
Robert Houle, ARVC
Diane Hudon, musée du Cheddar
Robin Doré,
Annie Fortin, CLD du Domaine-du-Roy
Serge Taillon, SEBR
Dany Girard, Dany Girard Inc.
Jean-Christophe Pagé, Au diable vos vers
Mario Asselin, citoyen de Saint-Prime
Gérard Savard, municipalité de Chambord
Rock Gagnon, citoyen de Chambord
Lisette Paradis, citoyenne de Chambord
Camille Brassard, municipalité de Chambord
Françoise Lapointe, citoyenne de Chambord
Marc Deschênes, municipalité de Chambord
Céline Poitras, citoyenne de Chambord
François Caron, citoyen de Roberval
Luc Chiasson, Conseil régional de l'environnement et du développement durable
du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
André Caron, citoyen de Chambord
Jérôme Launière, citoyen de Mashteuiatsh
Normand Roy, citoyen de Saint-Prime
Marc St-Hilaire, Le Quotidien
Raymond Laroche, citoyen de Chambord
Gaston Vallée, citoyen de Chambord
Suzanne Vallée, citoyenne de Chambord
Donald Bonneau, citoyen de Chambord
Mario Gagnon, citoyen de Chambord
Jacques Dion, Ville de Roberval
Claude Laroche, citoyen de Roberval
Gaston Lachance, CLD Domaine-du-Roy
Marie-Claude Verschelden, CLD Domaine-du-Roy
Gilbert Meunier, citoyen de Chambord
Sylvie Tremblay, citoyenne de Chambord
Jocelyn Audet, Club Passe-Partout
André Poitras, Club Passe-Partout
Daniel Migneault, Étoile du Lac
Réjean Delaunière, citoyen de Chambord
Mario Roy, citoyen de Saint-Prime
Olivier Bouchard-Lamontagne, citoyen de Roberval
Robert Lapointe, citoyen de Chambord

Gilles Toulouse, citoyen de Sainte-Hedwidge
Rosaire Xavier, citoyen de Mashteuiatsh
Gilles Villeneuve, citoyen de Chambord
Michel Larouche, Ville de Roberval
Réal Tremblay, Club Passe-Partout et Club les amis du Lac
Louis Arcand, Planète 99,5
Éric Pelletier, citoyen de Chambord
Éric Tanguay, citoyen de Roberval
Tommy Tremblay, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Camil Ouellet, citoyen de Saint-André
Jocelyn Desbiens, citoyen de Chambord
Robert Beauchesne, Corporation de développement
Marc Villeneuve, citoyen de Chambord
Gabriel Martel, citoyen de Saint-André
Marc Simard, citoyen de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

M. Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
Mme Linda Langlais, directrice générale
M. Marc Morin, coordonnateur de l'étude d'impact
M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire
Mme Karine Paul, adjointe administrative

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, animateur
M. Cédric Bourgeois, rapporteur
Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Annexe 2
Ordre du jour



PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À VAL-JALBERT

**Séance publique d'information et de consultation
Lundi le 28 février 2011 à 19h**

**Salle communautaire de Chambord
72, boulevard de la Montagne**

ORDRE DU JOUR

18h30	Accueil et identification
19h	Ouverture par André Delisle, animateur
19h05	Mot de bienvenue par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
19h10	Présentation des représentants de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
19h15	Exposé sur le projet : <i>Projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert, une évaluation environnementale participative</i> par Denis Taillon, porte-parole et président du conseil d'administration
20h00	Pause
20h15	Période d'échanges avec les participants
21h30	Inscription aux ateliers thématiques

**Annexe 3
Présentation PowerPoint**



Plan de la présentation

- La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
- Le projet de minicentrale
- L'évaluation environnementale
- La préconsultation

La Société Pour le milieu, par le milieu

La Société

Des projets public à 100 %

Le projet

L'évaluation environnementale

Avec trois partenaires régionaux

- Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
- La MRC Maria-Chapdelaine
- La MRC Domaine-du-Roy

Les préconsultations

Des retombées tangibles pour la collectivité



La région parquée sur la page précédente

Notre mission

Utiliser l'énergie renouvelable comme levier de développement

La Société

- Favoriser le développement et la mise en œuvre des **potentiels énergétiques renouvelables** sur le territoire de ses partenaires

Le projet

L'évaluation environnementale

- Développer des projets **stimulant le développement économique local**

Les préconsultations

- Générer des revenus d'exploitation servant de **levier de développement économique**

Notre vision

Une approche communautaire et environnementale

La Société

Être un modèle d'organisme centré sur l'**acceptabilité sociale**

Le projet



L'évaluation environnementale

Les préconsultations

Pour mettre en œuvre cette vision, la Société adhère aux objectifs suivants :

- Le respect des principes du développement durable
- La liaison avec la communauté
- La transparence dans la communication des enjeux

Les projets

Intégrés et complémentaires au milieu

La Société

Les projets de minicentrales

Le projet

L'évaluation environnementale

Les préconsultations

La rivière Oujatchouan, à Val-Jalbert



La rivière Mistassini, dans le secteur de la 11^{ème} chute



La démarche

Des projets à la hauteur des exigences

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- La stratégie énergétique du Québec 2006-2015**
 - Relancer et accélérer le développement de notre patrimoine hydroélectrique
 - Développer l'énergie éolienne, filière d'avenir
 - Utiliser l'énergie de façon plus efficace
 - Innover en énergie
- Programme d'achat par Hydro-Québec**
 - Les critères déterminants :
 - Appui du milieu
 - Projets communautaires et autochtones
 - Retombées locales

La démarche

L'appui du milieu



- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

Les soirées d'information et de consultation en 2009

- Résultats :
- Ont confirmé l'intérêt de la collectivité au projet
 - Ont permis de cerner les préoccupations et enjeux citoyens

Sondage à l'automne 2009

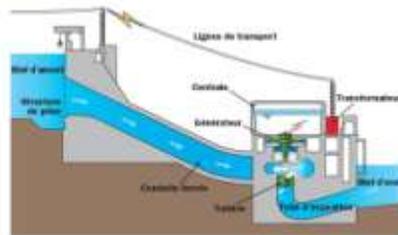
80 % d'appui au projet à condition qu'il :

- Soit géré par les communautés
- Respecte les préoccupations citoyennes
- Génère des revenus au niveau local

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- Une minicentrale au fil de l'eau
- 16 mégawatts produits, soit la consommation en énergie de 3 200 foyers



Des infrastructures intégrées au site de Val-Jalbert



Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Les préoccupations des citoyens

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- **Les principales préoccupations identifiées**
 - L'intégration harmonieuse au site de Val-Jalbert
 - L'intégration visuelle des infrastructures
 - Retombées et bénéfices pour la collectivité
 - Aspect visuel de la chute (débit esthétique)
 - Habitat du poisson (débit écologique)
 - Conservation du patrimoine archéologique

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Les préoccupations des citoyens

- La Société
- Le projet
- L'évaluation environnementale
- Les consultations

- **Intégration harmonieuse au site de Val-Jalbert**
 - Entente d'intégration et de complémentarité
 - Mise en valeur du patrimoine hydraulique
 - Revenus additionnels pour le Parc (loyer)
 - Enfouissement d'infrastructures : ligne de transport d'énergie, canal d'aménée, conduite forcée



Le vieux Moulin de Val-Jalbert

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **L'intégration visuelle**
- Principe directeur de la conception et des structures
 - Faible empreinte visuelle de la minicentrale
- Exemples: verdissage du toit, absence de chemin d'accès, turbine horizontale, toit amovible, juxtaposition à l'ancienne centrale*



Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **L'intégration visuelle**
- Principe directeur de la conception et des structures
 - Faible empreinte visuelle de la minicentrale



Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **L'intégration visuelle**
- Le barrage au fil de l'eau
 - Localisation en amont de la chute Maligne
- Visible uniquement à partir du belvédère 2, en rive gauche*

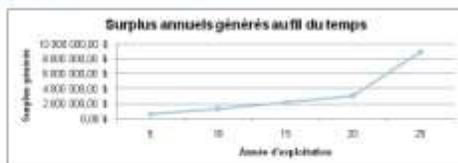


Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **Retombées et bénéfices pour la collectivité**
- **Création de fonds dédiés par les partenaires**
 - **Plan de maximisation des retombées économiques locales**
En cours d'élaboration
Exemples: - Diviser les appels d'offres en trois lots distincts
- Favoriser l'achat de biens et services locaux
 - **Emplois directs créés**
Construction : 164 emplois
Opérations annuelles : 2 à 3 emplois permanents
 - **Consolidation des activités récréotouristiques**
Revenus de location pour le Parc
 - **Développement d'une expertise locale**

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **Surplus anticipés**
- Moyenne annuelle des surplus envisagés calculée sur 25 ans
- Conseil des Montagnais : 1 071 891,88 \$
 - MRC Domaine-du-Roy : 743 106,40 \$
 - MRC Maria Chapdelaine : 743 106,40 \$
 - Chambord : 330 269,52 \$



- Le projet
- **Coût de projet**
- 53,3 millions de dollars

Le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert Les préoccupations des citoyens

- La Société
 - Le projet
 - L'évaluation environnementale
 - Les préoccupations
- **Aspect visuel de la chute (débit esthétique en période touristique)**
- Travail en étroite collaboration avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert
 - Approche méthodologique basée sur une appréciation quantitative et qualitative
 - Proposition d'un débit esthétique de 7 mètres cubes par seconde



La préconsultation

Répondre aux attentes du milieu

La Société

Le projet

L'évaluation
environnementale

Les
préconsultations

Processus d'une durée de 2 mois en 3 étapes

- 1- Séance d'information et de consultation
 - Présentation du projet et de la démarche de préconsultation
- 2- Ateliers thématiques
 - Justification du projet et infrastructures proposées
 - Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
- 3- Séance de validation des résultats

26

La préconsultation

Les résultats

La Société

Le projet

L'évaluation
environnementale

Les
préconsultations

Intégration au projet

- Les résultats permettront **d'intégrer les recommandations et préoccupations des citoyens** à l'étude d'impact sur l'environnement.
- Les résultats validés serviront à compléter le projet **en fonction de l'apport citoyen**

27

La préconsultation

Le calendrier

La Société

Le projet

L'évaluation
environnementale

Les
préconsultations

Mardi 28 février 2011 19h00	Séance d'information et de consultation
Jeudi 10 mars 2011 19h00	1^{er} atelier Raison d'être du projet et infrastructures proposées
Jeudi 31 mars 2011 19h00	2^{ème} atelier Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées
Jeudi 21 avril 2011 19h00	Séance de validation des résultats

28

Inscription aux ateliers

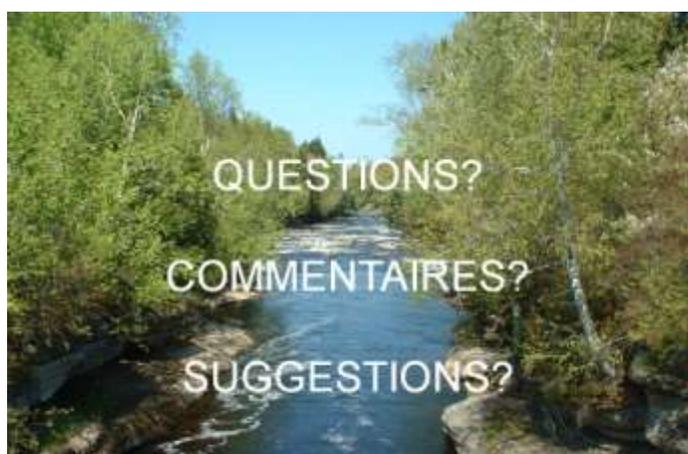
- **Atelier 1 : Raison d'être et infrastructures proposées**

Jeudi 10 mars 2011, 19h00

Salle communautaire de Chambord

- La justification du projet : le développement des énergies renouvelables en tant que levier de développement économique
 - Les infrastructures proposées : la description et le fonctionnement des constructions intégrées au projet
- **Atelier 2 : Impacts appréhendés et mesures d'atténuation envisagées**
- Jeudi 31 mars 2011, 19h00**
- Salle communautaire de Chambord**
- Les impacts environnementaux et sociaux liés au développement du projet
 - Les mesures d'atténuation, les études menées sur le terrain et les mesures de collaboration et de contribution au milieu

29



30